

Objet de la délibération :

FINANCES, RESSOURCES HUMAINES,
SOLIDARITE, FESTIVITES, AFFAIRES
GENERALES

FINANCES - Ligne de trésorerie

CERTIFIE EXECUTOIRE

Compte tenu de sa transmission en
Préfecture, le

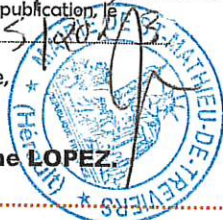
10/5/2023

Et de sa publication, le

10/5/2023

le Maire,

Jérôme LOPEZ.



VOTE :

Votants : 25

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 4

**VOTE A L'UNANIMITE
DES VOIX EXPRIMEES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SAINT MATHIEU DE TREVIER**

27 avril 2023

L'An Deux Mille vingt trois

et le vingt-septième jour du mois d'avril à 19h00

à Saint Mathieu de Treviers le Conseil Municipal de la Commune, convoqué le vingt et un avril s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jérôme LOPEZ, Maire.

Membres présents :

M. Jérôme LOPEZ, Maire.

Mme Patricia COSTERASTE, M. Jean-Marc SOUCHE, M. Patrick COMBERNOUX, Mme Palma PERRONE VASSALO, M. Luc MOREAU, M. Stéphane GOULLIER, Adjoint au Maire.

M. Antoine FLORIS, M. Alain GIBAUD, Mme Marguerite BERARD, M. Thibaut LE NEUDER, Mme Vanessa DURIEUX, M. Rémi GERBAUD, Mme Kelly BEST, M. Nicolas GASTAL, Mme Bernadette MURATET, M. Gilbert COMBETTES, Mme Cécile COMELLI, M. Erwan BERNARD, Conseillers Municipaux

Membres représentés :

Mme Christine OUDOM donne pouvoir à Mme Palma PERRONE VASSALO ;

Mme Gwendoline ATTIA DESJOUIS donne pouvoir à M. Patrick COMBERNOUX ;

Mme Géraldine LEFEBVRE donne pouvoir à Mme Vanessa DURIEUX ;

M. Thibaut MARTINEZ donne pouvoir à M. Jean-Marc SOUCHE ;

M. Lionel TROCELLIER donne pouvoir à M. Gilbert COMBETTES ;

Mme Magalie BARTHEZ donne pouvoir à Mme Cécile COMELLI.

Membre absent :

Mme Isabelle POULAIN -M. Boris AZAM.

Secrétaire de séance :

M. Luc MOREAU.

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, une consultation a été lancée auprès de différents organismes bancaires.

Au terme de cette consultation, il est proposé au Conseil municipal de contracter auprès de la Caisse d'Epargne une Ligne de Trésorerie Interactive selon les conditions suivantes :

- *Montant : 800 000 €*
- *Durée : 12 mois*
- *Taux d'intérêt : EURIBOR 1 SEMAINE1 + marge de 1.25%*
- *Commission d'engagement : 0 €*
- *Commission de mouvement : 0 €*
- *Commission de non-utilisation : 0.10%*

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- **de contracter** auprès de la Caisse d'Epargne une Ligne de Trésorerie Interactive d'un montant de 800 000 € telle qu'énoncée ci-dessus ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le contrat relatif à cette affaire.

La commission municipale Finances, Ressources Humaines, Solidarité, Festivités et Affaires générales, qui s'est réunie le 6 avril 2023, a présenté ces éléments.

**Après en avoir délibéré et procédé au vote,
Le conseil municipal,**

Accusé de réception en préfecture
034-213402761-20230510-2023-033-DE
Date de télétransmission : 11/05/2023
Date de réception préfecture : 11/05/2023

Publié sur le site internet
de la commune le 11/5/2023

DECIDE
A L'UNANIMITE des voix exprimées

- **de contracter** auprès de la Caisse d'Epargne une Ligne de Trésorerie Interactive d'un montant de 800 000 € telle qu'énoncée ci-dessus ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le contrat relatif à cette affaire.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus, pour extrait conforme.

le Maire,



Jérôme LOPEZ.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la Justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
034-213402761-20230510-2023-033-DE
Date de télétransmission : 11/05/2023
Date de réception préfecture : 11/05/2023